



Sud

Sud Alstom	Sud Industrie 35
Sud Auto Peugeot Citroën	Sud Magnetto
Sud Auto Sevelnord	Sud Métaux 33
Sud Bosch	Sud NCR
Sud FagorBrandt	Sud Renault
Sud Fenwick-Linde	Sud Technhom
Sud Industrie Basse Normandie	Sud Valéo

Journal de l'union syndicale Solidaires Industrie
144 boulevard de la Villette – 75019 Paris

N° 10 – Octobre 2008
<http://solidaires-industrie.org>

C'est la rentrée des classes

Celle des élèves a eu lieu le 2 septembre, celle des classes sociales a déjà commencé durant l'été...

Au-delà de la traditionnelle hausse des prix des tarifs publics qui se fait, pour plus de discrétion, pendant le mois d'août, la brutalité des attaques contre la classe ouvrière est particulièrement lourde en cette rentrée 2008. Un Français sur deux n'a pu partir en vacances cette année et parmi eux, beaucoup d'entre nous. L'inflation continue sa course, elle a été de 2,8 %, son plus haut niveau depuis 1992. Nous avons dit, ici, avant les vacances que, bien sûr, les salaires ne suivent pas la montée des prix (sinon à quoi servirait l'inflation ?).

Il est de notoriété publique que pour que les riches soient encore plus riches, il faut que les pauvres soient encore plus pauvres. C'est une loi du capitalisme qui se vérifie régulièrement. Autre loi du capitalisme c'est la spéculation boursière qui entraîne les crises économiques, les suppressions d'emplois et le chômage. La seule réponse trouvée : c'est l'Etat qui renfloue les actionnaires et les « traders » avec l'argent des impôts !

Pendant qu'un salarié sur deux touche moins de 1 500 € mensuels les profits des patrons du CAC40 se sont montés à 98 milliards en 2007, ils sont prévus à hauteur de 104 milliards en 2008 soit une augmentation de 6 %. Le gouvernement continue les cadeaux aux entreprises et à leurs patrons. Sans compter les différentes exonérations fiscales aux entreprises (qui ne font pas baisser pour autant le taux de chômage). La ministre de l'économie prévoyait de faire baisser l'impôt sur la fortune, après que le gouvernement ait octroyé 15 milliards d'euros de déductions d'impôts aux plus riches... Finalement Fillon a trouvé que c'était trop !

Contrairement aux déclarations libérales l'ensemble des prélèvements (cotisations sociales, impôts locaux...) ne baisse pas pour les revenus modestes, l'augmentation des taxes sociales et indirectes continue. La dernière en date est la création du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui, pour son financement, va piquer 1,1 % supplémentaire à 12

millions de foyers en France, à l'exception de... ceux qui sont déjà protégés par le « bouclier fiscal » (les plus riches) qui ne seront pas assujettis !

Dans les mauvais coups récents il faut aussi inclure dans ce catalogue le passage à 41 annuités de retraite, l'augmentation de la précarité, les licenciements et suppressions d'emplois qui ne cessent pas : Renault le 24 juillet annonçait 6 000 suppressions d'emplois dont 3 000 en France et 1 000 à l'usine de Sandouville, PSA vire un millier d'intérimaires à Citroën Rennes, deux équipes y sont supprimées sur les lignes qui montent la C6 et la Peugeot 407. A Aulnay (93) une ligne de production sur deux va fermer ; le chantage aux licenciements continue à Goodyear Amiens pour imposer les horaires en 4x8. En fin d'été les ingénieurs et cadres voyaient leurs jours de RTT purement et simplement supprimés. Les coups bas sont trop nombreux pour être tous ici recensés (non régularisation des ouvriers sans papiers du bâtiment et de la restauration malgré leur mobilisation, privatisation de La Poste, fichier de flicage Edvige, établissements de santé et lits d'hospitalisation supprimés...)

Pour l'instant la riposte est dispersée, les enseignants se sont mobilisés le 11 septembre (13 000 suppressions d'emplois prévus en 2009), les postiers étaient en grève le 23 septembre contre la privatisation, une journée d'action interprofessionnelle CGT/CFDT est prévue le 7 octobre, journée choisie par la confédération mondiale CSI pour exiger « un travail décent » partout dans le monde.

Contre la loi des patrons nous appelons à agir tous ensemble. Il ne s'agit plus de montrer notre désaccord à travers des journées d'action isolées dont la succession finit par démobiliser. Nous ne voulons pas perdre de l'argent pour des journées sans lendemain ; au contraire, nous avons besoin de construire un mouvement interprofessionnel, unitaire, reconductible. Les salarié-e-s du privé n'ont pas d'intérêts divergents avec les fonctionnaires (dont le gouvernement prévoit la suppression de la moitié d'entre eux !).

C'est tous ensemble qu'il faut lutter !

Représentativité syndicale :

Le gouvernement reprend d'un côté ce qu'il accorde de l'autre

La nouvelle loi du 20 août 2008 intitulée la « *rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail* » va désormais s'appliquer.

Ce texte s'inspire largement d'une négociation entre le patronat et les syndicats au début de l'année 2008 et qui déboucha sur un accord. L'accord dit « *position commune du 9 avril 2008 sur la représentativité, le dialogue social et le financement du syndicalisme* » fut signé par le MEDEF et la CGPME représentants le patronat, et la CFDT et la CGT. Cependant, le gouvernement a durci le texte en y ajoutant un volet sur le temps de travail. La presse en a fait largement l'écho : même si le temps de travail reste à 35 heures, le retour aux 40 voire 45 heures par semaine est possible. Nous ne développerons pas ce volet ici.

Cette nouvelle réforme rompt (sous un délai de 5 ans) avec le principe de « représentativité irrefragable » (c'est-à-dire incontestable) qui s'appliquait à la CGC, la CFDT, la CGT, FO et la CFTC. Désormais la représentativité se gagne à chaque élection professionnelle et pour être déclaré représentatif, le syndicat doit recueillir au moins 10 % des suffrages exprimés.

Dans le même temps la réforme introduit la notion « d'organisation syndicale reconnue ». Pour être reconnue, une organisation syndicale doit répondre à 7 critères (contre 5 avant) et ces critères sont cumulatifs – ce qui est nouveau.

En résumé, une organisation syndicale peut-être reconnue mais non représentative. A l'inverse, pour être représentative, une organisation syndicale doit être reconnue !

Concernant les accords d'entreprise, un seuil de 30 % aux élections professionnelles est désormais imposé pour pouvoir signer un accord. Les organisations syndicales majoritaires gardent la prérogative de dénonciation dans un délai de 15 jours de l'accord en question. Auparavant une organisation syndicale dite « représentative » pouvait signer un accord indépendamment de la confiance réelle que les salariés lui accordaient.

Un point très important, une organisation syndicale reconnue mais qui n'aura pas atteint le seuil de 10 % aux élections professionnelles, ne pourra plus désigner un Délégué Syndical ! Cette même organisation, et à condition que son ancienneté soit au moins de 2 ans, pourra cependant désigner un Représentant de la Section Syndicale – ce qui est nouveau – mais seulement pour la période pré-électorale. Un RSS n'a pas tout à fait les mêmes prérogatives qu'un DS, en particulier son quota d'heures de délégation sera de 4 h/mois (contre 15 pour le DS) et il ne pourra pas négocier des accords (ni les signer). Le mandat de RSS s'achève aux élections suivantes.

Si nous apprécions positivement le rapport aux élections professionnelles pour juger de la représentativité, ainsi que le seuil des 30 % pour pouvoir signer un accord, il est clair que donner le pouvoir au législateur de juger de la validité d'une organisation syndicale indépendamment du résultat des élections professionnelles complique les choses et en particulier rendra beaucoup plus difficile la création de nouveaux syndicats à cause de l'effet cumulatif imposé pour les critères. De même, le délai de deux ans pour pouvoir se présenter à des élections est un nouveau verrou et son effet sera désastreux dans les petites entreprises, là où c'est en général le plus dur de mener une action syndicale durable et indépendante du patron.

Un bilan très mitigé et dont le vœu de « normalisation du paysage syndical » du législateur paraît évident. Rendre plus difficile encore la création de nouvelles organisations syndicales, remettre en cause systématiquement la représentativité pour pousser au regroupement syndical (UNSA-CGC) et, surtout, favoriser deux pôles de « syndicalisme d'accompagnement » CFDT et CGT en excluant les nouveaux syndicats qui auraient des volontés de lutte gréviste. Tout cela ressemble à une domestication du syndicalisme, à un classement du syndicalisme dans la rubrique « partenaire social ». Le partenariat ne consistant (vous vous en êtes rendu compte) qu'à remettre en cause négativement les droits des salariés.

Nous nous opposons totalement à une telle conception du syndicalisme !

Grève chez Renault à Sandouville

Le 25 septembre l'usine Renault de Sandouville (Seine Maritime) arrête la production à l'annonce de la suppression de 1 000 emplois sur le site.

Après les 4 000 suppressions de postes annoncées le 9 septembre, 2 000 supplémentaires sont officialisées dont 900 en France : MCA (à Maubeuge, qui construit la Kangoo), la Sovab (à Batilly en Lorraine, qui assemble le Master) et la STA (à Ruitz dans le Nord, qui fabrique les boîtes automatiques) plus les filiales financières et la Diac (organisme de crédit Renault).

En France les suppressions de postes sont annoncées sans licenciements mais pas dans le reste de l'Europe : en Italie (750 licenciements), au Royaume Uni (1 850 licenciements) et aux Pays Bas (850 licenciements).

Dans les usines de l'Hexagone, ce qui met le feu c'est la perte des salaires due au chômage technique : tous les sites ont connu des débrayages. Les sites de

Douai, Sandouville, Maubeuge, Flins et Batilly vont connaître des dizaines de jours non travaillés, quand Renault prévoit une progression de sa marge pour les actionnaires de 6 %. Des pertes de salaires, comme à Sandouville peuvent aller jusqu'à 300 € par mois.

Le 25 septembre tous les sites ont été touchés par les débrayages : Sandouville, Flins mais aussi Guyancourt, Lardy et Aubevoye. Au Havre, une manifestation combative rassemblait l'interprofessionnel de la région, les ouvriers en colère de Sandouville, rejoints par des délégations de Flins et du CKD de Grand-Couronne avec nos camarades de Sud Renault.

L'Etat actionnaire de Renault a affirmé par la voix de Sarkozy qu'aucun épargnant ne serait touché par la crise financière : qu'il s'engage de même à ne pas licencier chez Renault.

La lutte continue...

Une échéance importante

Le 3 décembre prochain auront lieu les élections des conseils des prud'hommes.

Ces tribunaux sont amenés à juger en France tous les problèmes liés au droit du travail. Tous les salariés du privé sont concernés, qu'ils soient employés dans de grandes entreprises ou dans des PME.

Les questions des délocalisations, des licenciements individuels et collectifs, en dehors des rapports de force que nous pouvons et devons constituer dans chaque entreprise sont traités par cette instance qui réunit de manière égale patrons et juges salariés.

Dans les tribunaux où nos camarades de Solidaires ont été élus en 2003, nous traitons souvent des situations dramatiques qui n'existent que rarement dans les grandes entreprises : des salariés licenciés sans indemnité après plusieurs mois de travail et quelquefois battus par des patrons irascibles (récemment au tribunal des prud'hommes de Seine Saint-Denis) !

Le plus souvent c'est un moyen de s'opposer à l'arbitraire patronal quand le rapport de forces sur place n'est pas suffisant. Même dans les cas où la boîte ferme, après un conflit, les tribunaux peuvent intervenir sur les indemnités versées. Nos camarades de Moulinex à Caen ont obtenues, pour chacune des

594 plaignantes victimes du plan social, 1 000 € de dommages et intérêts et de 7 000 à 55 000 € selon leur situation sociale en recherche d'emploi. C'est le tribunal des prud'hommes de Caen en septembre 2007 qui a jugé en leur faveur.

Plus récemment, le tribunal des prud'hommes de Libourne (Gironde) vient d'imposer à la société Arena (maillots de bain, dont Laure Manaudou était la vitrine) de verser 50 000 € de dommages et intérêts aux 92 ouvrières licenciées en mars 2007, pour licenciement abusif. Comme souvent le patron faisait des marges bénéficiaires mais insuffisantes pour contenter ses actionnaires rapaces. La conclusion était facile, on délocalise en Asie et on ferme une boîte rentable. Le tribunal n'a pas suivi l'avocat des patrons.

Ces tribunaux existent depuis Napoléon 1^{er} (ce qui ne nous rajeunit pas !), et pour la métallurgie depuis 1845. Ils n'ont cependant pas perdu de leur importance dans la défense des salarié-e-s. Comme souvent, en termes d'élections, les dés sont pipés et les cinq confédérations ont des facilités (subventions importantes) que nous n'aurons pas. La discrimination fait partie des objectifs de ce gouvernement qui veut réduire la représentativité à deux syndicats (voir article dans le même journal).

Pour autant l'Union syndicale Solidaires, qui regroupe tous les syndicats SUD, se présentera aux suffrages des millions d'électeurs de l'industrie et du secteur privé en France.

Notre existence est récente, l'Union a été fondée en 1981 et n'a pas cessé de grandir. Nous sommes maintenant présents dans 85 départements, présents dans les fédérations professionnelles de l'aérien, des banques, des finances, de la culture, de l'éducation, de la poste, de l'énergie, dans l'industrie dans la métallurgie, la chimie, la pharmacie, dans les télécoms, le rail, la santé, la recherche, le commerce.

Solidaires est souvent la première ou la deuxième organisation syndicale dans un certain nombre d'établissements, d'entreprises, de services, d'administrations ou de ministères.

Il faut que cela se reflète dans le résultat des élections prud'homales.

Il faut qu'on connaisse mieux la réalité d'un syndicalisme de lutte, combatif, près des salarié-e-s et qui n'est pas prêt à vendre ses adhérents, ses électeurs contre un plat de lentilles...

Passons à l'offensive, dans les luttes il faut en finir avec les journées de mobilisations sans effets.

Contre la régression sociale et les contre-réformes il faut se mobiliser et pour les élections prud'homales il faut voter et faire voter pour Solidaires le 3 décembre.

C'est tous ensemble qu'il faut lutter !

Mais pourquoi s'attaquent-ils à la Protection sociale ?

Notre protection sociale est en danger, les médias nous le répètent chaque jour. Mais pourquoi ne disent-ils pas tout sur cette menace ?

Personne n'ignore rien des montants des « trous » de la Sécu, des caisses de retraite et de l'Unedic. Mais faut-il réellement s'inquiéter de voir les dépenses augmenter, c'est-à-dire les Français mieux se soigner et vivre plus longtemps ? Ne faudrait-il pas plutôt s'étonner de voir les financements baisser et les exonérations de cotisations sociales (que les patrons appellent « charges ») se multiplier ? Même la Cour des comptes, qui n'est pourtant pas un repaire de collectivistes, a récemment fait remarquer que le déficit de la Sécurité sociale correspond seulement aux cotisations sociales auxquelles échappent les stock-options. Il est aussi inférieur de **moitié** aux retards de paiement des entreprises et de l'Etat – qui ne compense pas les exonérations qu'il a décidées et ne reverse pas les taxes destinées à la Sécu (alcool, tabac, etc.) !

Car de l'argent, il y en a : en 2007, le trou de la Sécu (toujours lui) équivalait au seul montant de **l'augmentation** (10 %) des profits des 40 plus grosses entreprises françaises – celles du CAC40 ! Notre pays est le cinquième plus riche de la planète, mais si cette richesse est très mal répartie, cela ne s'arrangera pas en instaurant les franchises médicales, en déremboursant des médicaments ou en fermant des hôpitaux... Et si on s'intéressait plutôt aux profits des trusts pharmaceutiques ?

Quant au système des retraites, l'Insee reconnaît aujourd'hui qu'il n'y a pas de danger démographique :

le taux de fécondité continue de croître et, aussi loin qu'il est possible de faire des projections (environ 2050), la part de la population active restera stable, sans même tenir compte de l'immigration. Augmenter le nombre d'années ne servira en fait qu'à faire **baisser** les pensions de ceux qui ne pourront pas travailler 41 ans, voire 45 ans comme le rêve le Medef. Ce qui sert déjà à inciter les salariés (qui le peuvent) à payer pour une retraite complémentaire basée sur la capitalisation plutôt que la répartition solidaire... c'est-à-dire à faire confiance à la spéculation financière – quelle ironie aujourd'hui !

Car si ces « déficits » sont creusés volontairement, c'est dans un but bien précis : remplacer peu à peu la solidarité et l'égalité par les assurances privées et les banques, voire les placements boursiers. De la même façon que les services publics sont petit à petit **démantelés** au profit d'entreprises privées. Cette politique était d'ailleurs au cœur de la « constitution » européenne qu'ont rejetée tous les peuples à qui elle a été soumise (les Espagnols n'ont pas voté sur la partie III du traité), mais que les gouvernements persistent à vouloir appliquer.

Il y a en effet encore une chose dont les médias ne parlent jamais : les salariés français ne sont pas les seuls à « *se cramponner à des avantages archaïques* ». Partout en Europe les mêmes attaques rencontrent les mêmes **résistances**, récemment en Allemagne, en Italie ou en Grèce.

La lutte doit continuer, tous ensemble !